Ville de Saint-Leu

SOMMAIRE DE L'ARRÊTE PUBLIE LE 23 OCTOBRE 2026

22/10/2026	1133 /2026	REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS L'AGGLOMERATION DU PLATE SAINT-LEU

Mise en ligne le : 23/10/2026 08:21 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/83759

Ville de Saint-Leu

ADMINISTRATION MUNICIPALE

ARRÊTÉ N° 1133 / 2026

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS L'AGGLOMÉRATION DU PLATE SAINT-LEU

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU,

Vu la loi du 19 Mars 1946 érigeant la Réunion en Département Français, ensemble des textes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée,

Vu la loi N° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

VU l'arrêté municipal n°401/2020 portant délégation de fonction et de signature à un Adjoint dans le domaine de la POLICE ADMINISTRATIVE,

Vu le Code de la Route notamment les articles L 411-1, L 325-2 et R417-10,

Vu la demande du service culturel,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans l'agglomération du Plate Saint-Leu à l'occasion de la **« Fête des Artichauts et du Terroir du Plate »** qui se déroulera du 23 au 25 Octobre 2026 .

ARRETE

CIRCULATION

ARTICLE 1 : Le jeudi 22/10/2026 au dimanche 25/10/2026, la circulation sera interdite :

- Sur le chemin Clavert Poudroux,
- Sur la place Maxime Laope,
- Sur la voie d'accès à la place Maxime Laope au plateau noir.

ARTICLE 2 : Une dérogation sera accordée :

- Aux véhicules de grand gabarit,
- Aux véhicules de police et de secours,
- Aux véhicules communaux affectés à la manifestation,
- Aux forains pour le montage, approvisionnements et démontage de stand aux dates et créneau horaire prévu à cet effet.
- Aux résidents du chemin Clavert Poudroux impactés par la fermeture de la route.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re

Mise en ligne le : 23/10/2026 08:21 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/83759